

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

.....
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

.....
Travail-Justice-Solidarité

DECRET

135

D/2012//PRG/SGG

**CONVOQUANT LA CLOTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION**

Le Président de la République

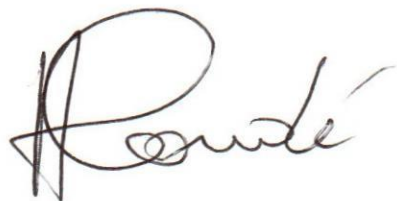
Vu la Constitution notamment en son article 157 ;

DECRETE

Article 1^{er} : La clôture de la session ordinaire du Conseil National de la Transition portant sur l'examen et l'adoption du Projet de Loi de Finances 2013, aura lieu le samedi 29 décembre 2012 à 11 heures.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

28 DEC. 2012
Conakry, le2012



Pr. Alpha CONDE